FICHE CTP COMMUN

A compter du 1er janvier 2007, les DDEA sont mises en place effectivement et doivent comporter un CTP représentatif de leur communauté de travail.

Les CTP équipement sont crées par l'arrêté interministériel du 12 septembre 1997 modifié par l'arrêté du 25 mars 1999 et répondent à l'article 4 du décret 82-452 du 28 mai 1982.

Les CTP agriculture ont été modifiés par le décret n°2003-89 du 3 février 2003. Ces CTP dérogent au décret du 28 mai 1982 précédemment cité pour ce qui concerne les DDSV.

Suite au dernier groupe d'échange avec les représentants du personnel le 30 janvier dernier, il a été acté la constitution d'un CTP unique sur site et sur sigle.

Afin de constituer ce CTP « DDEA », il était nécessaire de procéder à une analyse juridique des conditions de création d'un CTP spécifique à la communauté de travail « DDEA ». Les services juridiques des deux ministères ont validé le principe de l'existence de ce CTP en appliquant l'article 6 du décret n°2006-1740 relatif à la constitution des DDEA à l'article 4 du décret n°2003-89 du 3 février 2003 relatif à la création du CTP commun DDAF-DDSV dérogatoire au droit commun. Cela revient donc à remplacer le mot « DDAF » chaque fois que cela est nécessaire par le mot « DDEA » et permet de ne pas prendre de décret spécifique pour créer un CTP « DDEA ».

Les services concernés du ministère de l'agriculture et du ministère de l'équipement travaille actuellement à la rédaction de l'arrêté interministériel fixant les modalités d'une consultation des personnels pour déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein de ces CTP.

Il est également proposé de passer ce projet de texte au CTPM des deux ministères ainsi qu'au CTP des services déconcentrés du ministère de l'agriculture.

Le comité de pilotage sur la fusion présidé par les deux secrétaires généraux a validé le principe de constitution de ce CTP « DDEA » ainsi qu'une première élection fin novembre 2007 pour une première réunion avant la fin de l'année 2007 (cf relevé de décisions du comité de pilotage précité).